



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 21 janvier 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO DÉPLOIE LE CENTRE DE COMMANDE MOBILE POUR AIDER LES VICTIMES DES INONDATIONS RÉCENTES À WEST SENECA

Du personnel formé du Centre de Commandement mobile du Département des Services financiers (DFS) aidera les victimes sur les questions d'assurances;

Les victimes doivent appeler la ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS au 1-800-339-1759 pour obtenir de l'aide

Le Gouverneur Cuomo présente les ressources et conseils pour les victimes devant faire affaires avec les compagnies d'assurance

Cuomo a déployé aujourd'hui le Centre de Commandement mobile du Département des Services financiers (Department of Financial Services) (DFS) à West Seneca pour aider les propriétaires de logement et les entreprises touchés par les récentes inondations. Le Gouverneur Cuomo a également présenté les ressources et les conseils offerts aux victimes dans leurs démarches auprès des assureurs en vue de les aider à trouver le secours auquel elles ont droit aussi rapidement que possible, notamment avec la mise à disposition d'une ligne d'assistance en cas de catastrophe par le DFS au 1-800-339-1759.

« Mon administration déploie le Centre de Commandement mobile sur le terrain à West Seneca en vue de fournir du soutien direct aux New-Yorkais touchés par cette inondation, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Le personnel formé du Département des Services financiers sera disponible en vue d'offrir son aide et ses conseils aux victimes devant faire affaires avec les compagnies d'assurance et aux prises avec d'autres problèmes afin qu'elles puissent recommencer à bâtir leurs logements et leurs vies. »

Benjamin M. Lawsky, directeur des Services financiers, a déclaré : « Il y a d'importantes mesures pouvant être prises par les New-Yorkais en vue d'accélérer leurs réclamations d'assurance après une catastrophe naturelle. Le processus de reconstruction peut être exceptionnellement intimidant, mais nous continuerons de faire tout ce que nous pouvons pour faire en sorte que les victimes reçoivent l'aide à laquelle ils ont droit des assureurs. »

French

Déploiement du Centre de Commandement mobile, ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS

Sur les instructions du Gouverneur Cuomo, des représentants du DFS sont en train d'être déployés pour aider les victimes dans leurs démarches auprès des assureurs à la suite des inondations récentes. Les représentants du département seront au Centre de Commandement mobile, qui stationnera aux endroits suivants ***le 22 janvier (mercredi) et le 23 janvier (mercredi) de 11 h 00 à 19 h 00 ;***

Winchester Community Church

909 Harlem Road
West Seneca

Les familles et les entreprises touchées sont invitées à appeler la ligne d'assistance en cas de catastrophe du DFS au 1-800-339-1759, ouverte en semaine de 8 h 00 à 16 h 30.

Ressources pour les victimes, conseils pour les démarches auprès des assureurs

Le Gouverneur Cuomo a présenté aujourd'hui les ressources et conseils offerts aux familles et entreprises dans leurs démarches auprès des compagnies d'assurance. Ces mesures permettront d'assurer que leurs déclarations de sinistre soient traitées rapidement, et comprennent aussi des renseignements pour effectuer une déclaration en cas de litige avec un assureur.

- **Effectuer rapidement une déclaration de sinistre.** Le DFS incite les propriétaires de logement ayant subi des pertes à effectuer une déclaration de sinistre auprès de leur assureur le plus rapidement possible après les pertes. Il est important de fournir les numéros de police et tous les renseignements relatifs au sinistre. Pour bien documenter la déclaration de sinistre, les propriétaires de logement devraient prendre des photos ou filmer l'étendue des pertes avant de nettoyer les dégâts.
- **Effectuer les réparations nécessaires.** Les propriétaires de logement doivent protéger leur propriété d'autres dommages après un sinistre, mais doivent également effectuer les réparations nécessaires pour empêcher d'autres dommages, comme la réparation sommaire des vitrages brisés. Les réparations permanentes ne doivent pas être effectuées avant que les assureurs aient inspecté les pertes.
- **Conserver des traces de la communication avec les assureurs.** Les propriétaires de logement doivent entièrement coopérer avec leur assureur et tenir un journal de toutes les conversations qu'ils ont eues avec leur agent d'assurance, en plus de conserver le nom de ce dernier et les heures et dates des appels et des visites. Ils doivent effectuer un suivi par écrit auprès de leur agent d'assurance pour confirmer leur compréhension des termes des entretiens.
- **Effectuer l'inventaire de ses affaires.** Fournissez à votre assureur un inventaire détaillé pièce par pièce des objets et biens personnels endommagés. Incluez toutes les factures, cartes bancaires ou autres documents prouvant la valeur des objets.

- **Dommmages dus aux inondations.** Les propriétaires de logement doivent se rappeler que les dommages causés par les inondations ne sont couverts que par une assurance spéciale contre les inondations, un programme fédéral géré par la FEMA. Les propriétaires de logement ayant une assurance contre les inondations et ayant subi des dommages liés à des inondations doivent effectuer leur déclaration de sinistre en utilisant cette assurance. De plus, les propriétaires de logement doivent lire leurs polices attentivement, pour être sûrs de comprendre quels sont les dégâts couverts et dans quelles circonstances. Pour plus d'informations sur les assurances liées aux inondations, veuillez visiter le Centre de Ressources pour les assurances contre les inondations sur le site Web du DFS au http://www.dfs.ny.gov/consumer/flood_info.htm.

- **Conserver vos factures si vous devez déménager pendant les réparations.** Si vous devez provisoirement déménager alors que votre logement est en réparation, assurez-vous de conserver les factures et autres traces de vos dépenses pendant cette période.

- **Porter plainte.** Les propriétaires qui n'arrivent pas à régler un litige avec leur assureur peuvent contacter le DFS en déposant une plainte à <http://www.dfs.ny.gov/consumer/fileacomplaint.htm>

- **Informations sur les assurances pour les propriétaires de maison.** Des renseignements supplémentaires sont disponibles au Centre de ressources sur les assurances pour les propriétaires de logement sur le site Web du Département des Services financiers à <http://www.dfs.ny.gov/insurance/hmonindx.htm>.

###

Des renseignements supplémentaires sont disponibles au www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418